****



service formation INITIALE region alsace

SERVICE ACADEMIQUE DE L’APPRENTISSAGE

**SUIVI PEDAGOGIQUE**

**avec l’entreprise partenaire**

**(dans le cadre de la formation par la voie de l’apprentissage)**

**Repères pour l’élaboration**

**de la procédure de suivi du CFA**

**Version Juin 2013**

**Ce document, rédigé suite à une réflexion menée avec un groupe de directeurs et directeurs adjoints de CFA (EPLE et Hors EPLE) s’adresse plus particulièrement aux équipes de direction en tant que « repères » pour la définition d’une « politique » de suivi que le CFA intègrera dans son Contrat d’initiative et de Progrès.**

Préambule

**P**ratiquée depuis 1996 dans un bon nombre de CFA EPLE de l’Académie, le suivi pédagogique des apprentis avec l’entreprise est un dispositif incontournable dans un processus de formation duale. L’existence de deux lieux de formation nécessite un suivi quasi permanent et une répartition claire des activités permettant d’aborder l’ensemble des connaissances et des compétences liées au diplôme préparé par l’apprenti.

**Le présent document annule et remplace les documents « Points de repère-SAA de 1996 » ainsi que la « Note de cadrage de 2007-Région »** devenus obsolètes suite à la rénovation de la voie professionnelle, à l’évolution des techniques de l’information et de la communication et aux principes mêmes de la notion de projet intégrée dans la rédaction annuelle des CIP. Il permettra aux équipes de disposer de quelques repères, bien entendu non exhaustifs, pour définir les pratiques du CFA en matière de suivi des apprentis. Ces pratiques sont variables d’un CFA à l’autre, car elles sont liées à ses conditions spécifiques de fonctionnement, ainsi qu’à la particularité des diplômes auxquels il prépare.

Le développement de ce projet suppose une réelle concertation avec les équipes pédagogiques afin de mettre à plat les modalités actuelles de suivi et de définir les nouvelles. Vous trouverez quelques éléments complémentaires sur les aspects pédagogiques de la notion de « suivi » dans les documents téléchargeables sur le site académique :

* *2005 Outil de diagnostic du système relationnel avec l’entreprise partenaire*
* *2008 La visite pédagogique en entreprise.*

Rappel des objectifs académiques et régionaux en matière de suivi des apprentis:

**- assurer à la totalité des apprentis un suivi pédagogique** avec l’entreprise partenaire en renforçant la complémentarité de leurs actions de formations.

**- poursuivre et amplifier le partenariat** entre les CFA et les entreprises.

**- mener, grâce à un suivi concerté, une action de prévention** par rapport aux difficultés rencontrées par les apprentis.

**- développer la notion d’autonomie des CFA** dans la pratique du suivi en associant pleinement les équipes éducatives à la réflexion et à la rédaction du projet intégré au CIP.

**1. Quelques repères (non hiérarchisés) pour l’élaboration du projet de suivi:**

Chaque CFA doit veiller à assurer, **pour tous ses apprentis, un suivi en entreprise**, conformément à la réglementation et aux objectifs régionaux et académiques~~.~~ Ce suivi pouvant prendre plusieurs formes. *(Voir pt 2)*

Le CFA orientera et définira les modalités et les formes de ce suivi en fonction des indicateurs et des priorités extraits de son auto évaluation **(résultats, ruptures, absentéisme,…)** et aussi de la spécificité des diplômes et des filières, tout en prenant appui sur l’analyse de ses pratiques et des expériences acquises en la matière.

L’élaboration du *Contrat d’Initiatives et de Progrès* sera, chaque année, l’occasion de réexaminer les modalités de suivi propres au CFA. Cette activité ne pouvant rester figée, le CFA aura la possibilité de la faire évoluer régulièrement, afin de l’adapter aux besoins réellement relevés et en fonction des possibilités de mise en œuvre propre au CFA. **Ce projet sera présenté au conseil de perfectionnement,** tout comme le bilan de l’activité de suivi de l’année précédente, sur lequel le CFA prendra appui pour déterminer d’éventuels axes de progrès à inscrire dans le CIP N+1.

La réflexion préalable à l’élaboration de la politique de liaison ne peut être la décision d’une seule personne ; elle doit associer pleinement toute l’équipe éducative, voire même les partenaires (maîtres d’apprentissage).

Le CFA doit veiller à transmettre à chaque apprenti entrant en formation le **cahier des charges de la formation** listant concrètement les activités à réaliser sur l’ensemble de la formation. Ce document peut être le document de liaison du diplôme (s’il existe) ou dans le cas contraire, un document interne élaboré par le CFA. Dans ce cas, celui-ci sera élaboré à partir du référentiel d’activités professionnelles du diplôme et validé par le corps d’inspection et/ou par le service académique de l’apprentissage (*Conformément aux alinéas 1 et 3 du code du travail*). Ce document pourra en même temps être utilisé dans le cadre de l’auto positionnement de l’apprenti afin de le rendre acteur de sa formation. Pour que le système reste lisible par les apprentis, les parents et les maîtres d’apprentissage, il convient de ne pas multiplier inutilement les types et le nombre de documents *(cahier de formation, livret de formation, carnet d’apprentissage, livret de suivi…exemples relevés)*

**Les modalités de restitution du suivi** (sous toutes ses formes : visites, tél, courriels…) doivent être clairement définies par chaque CFA. On veillera à prendre en compte l’orientation vers les nouvelles techniques numériques telles que l’utilisation du module « win visites » (par exemple).

**L’exploitation du suivi**est au cœur du dispositif pédagogique. Bien que d’une mise en œuvre parfois complexe, cette démarche est cependant déterminante et conditionne l’efficacité même du suivi en entreprise. Elle est laissée à l’initiative des équipes éducatives et nécessitera probablement une réflexion approfondie. On ne pourra se satisfaire d’une simple restitution écrite ou numérique. C’est par une exploitation judicieuse du suivi que l’on pourra déterminer pour chaque apprenti les pistes de progrès à mettre en œuvre pour assurer pleinement sa formation et que l’on pourra accompagner l’apprenti individuellement dans sa formation.

Pour les diplômes du CFA qui sont en CCF, le suivi intègrera également la co-évaluation CCF en entreprise et s’appuiera sur la définition des épreuves dans le référentiel de certification ainsi que sur les recommandations des corps d’inspection. En cas de difficultés particulières, le CFA prendral’attache du Service Académique de l’Apprentissage.

**2. Quelques éléments de réflexion pour élaborer la procédure de suivi**

Le suivi pédagogique **peut s’appréhender de différentes manières ou sous différentes formes**. Il appartiendra aux équipes pédagogiques, sous la responsabilité de l’équipe de direction, de définir des modalités précises adaptées aux filières et/ou aux diplômes préparés et en fonction du partenariat déjà engagé avec chacune des entreprises. Ces modalités pourront et devront évoluer après une analyse régulière de la procédure de liaison. (cf. indicateurs de l’auto évaluation).

*Il ne s’agit pas de redéfinir tous les ans une nouvelle procédure de suivi, mais bien de faire évoluer certaines pratiques en fonction des réels besoins détectés afin de ne pas tomber dans une pratique « routinière » qui n’aurait aucun sens pédagogique.*

**La visite en entreprise (suivi in situ):**

Si elle n’est pas la modalité exclusive du suivi, elle en demeure la formule privilégiée permettant de faire un point précis et complet entre l’employeur et le CFA sur le déroulement du parcours du jeune. Elle ne se conçoit que sur la base d’une définition préalable par le CFA d’objectifs précis. Elle doit donc s'organiser selon un schéma établi afin de donner de la cohérence à l’action, quels que soient les formateurs qui l’assurent. Cela implique qu'une procédure de la visite sur site soit définie et présentée en conseil de perfectionnement et validée par le CFA.

Le choix de la décision d’effectuer cette visite sur site se fera en fonction de multiples paramètres définis par les équipes pédagogiques des CFA, sous la responsabilité de la direction. Le CFA tiendra compte des indicateurs et des priorités extraits de l’auto évaluation (résultats, ruptures, absentéisme…), mais aussi des spécificités des diplômes et filières, ainsi que des pratiques déjà en cours au CFA. Il ne faut plus raisonner en nombre minimum de visites par niveau de formation, comme le document - Points de repères -, qui vous avait été transmis en 1996 en indiquait, mais mener une réflexion par rapport aux réels besoins.

Cette visite in situ demeure toutefois incontournable dans certains cas (nouvelle entreprise, nouveau tuteur, évolution de référentiel, …) L’enseignant s’assurera lors de l’entretien que l’ensemble des champs d’activités puisse être assuré. Si le diplôme est validé en CCF, ce premier contact établira également les règles de l’évaluation certificative  Cette visite aura lieu dans les plus brefs délais. Il appartiendra au CFA de décider si elle doit être menée par un enseignant du domaine professionnel ou général. Elle sera inévitablement précédée, dès le début de la formation, par un contact par téléphone ou par messagerie.

**Le suivi par liaison téléphonique ou par messagerie électronique:**

Il peut également constituer un mode de suivi adapté, notamment si une précédente visite ou contact a permis de constater un déroulement très satisfaisant du parcours d’apprentissage du jeune en entreprise, si l’éloignement de l’entreprise est jugé trop important en fonction des disponibilités des formateurs, si l’entreprise est partenaire de longue date, si l’apprenti ne présente aucune difficulté et si aucun changement n’a eu lieu dans le référentiel ni dans le cahier des charges…. Ce contact téléphonique vise alors à vérifier le bon déroulement du parcours de l’apprenti en entreprise. Il y a tout de même lieu de consigner dans le dossier ou en version numérique chaque contact avec l’entreprise et d’en communiquer succinctement la teneur, afin de pouvoir s’y référer lors d’un entretien ultérieur. L**e développement des environnements numériques de travail est de nature à faciliter l’archivage en un même espace de toutes les données relatives à un apprenti et la visualisation de la globalité de son parcours, tant au CFA qu’en entreprise.**

**Le suivi dans le cadre des échanges entre maître d’apprentissage, équipe pédagogique, parents.**

Certains CFA ont mis en place les « entretiens d’évaluation » tels que préconisés au code du travail. Cette forme de suivi est à encourager et à développer car elle permet en tout début de formation de fixer conjointement les exigences sur de nombreux points relatifs à la formation et à son déroulement. Elle permet, entre autres de :

- tirer un premier bilan des activités et des comportements

- définir le cadre général de la formation

- expliciter le cahier des charges de la formation

- réorienter, le cas échéant, un apprenti vers un niveau de formation différent

- s’enquérir des problèmes rencontrés

-…

Comme pour les points précédents, ces entretiens devront faire l’objet d’une consignation. Une version numérique en ligne permettra de faciliter les échanges entre l’apprenti, ses parents, les maîtres d’apprentissage et l’équipe éducative.

**Le suivi dans le cadre de l’information aux maîtres d’apprentissage**

Sont également à considérer comme une forme de suivi les réunions d’informations que mettent en place certains CFA en direction des maîtres d’apprentissage afin de leur délivrer des informations relatives au déroulement et aux contenus de la formation.

**…Et toutes les autres formes de suivi définies par le CFA en fonction des pratiques déjà existantes (conseils de classes, entretiens réguliers avec les apprentis, cellules de veille, formateur référent …).** On entend bien par cette notion de « suivi », l’ensemble des activités pédagogiques mises en œuvre au quotidien par le CFA pour assurer une formation complète, individualisée, partagée… et cohérente en totale adéquation avec le référentiel du diplôme et dont la visite en entreprise est donc une modalité parmi d’autres..